

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/347

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**VEHICULE FORD
TRANSIT
AR 640 EK**

**SORTIE
D'INVENTAIRE**

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'état du véhicule FORD TRANSIT immatriculé AR 640 EK dont la date de première mise en circulation est le 17 août 2005 ;

Considérant la demande de Monsieur Julien BIENAIME, formulée par courrier en date du 28 octobre 2020 pour l'acquisition de ce véhicule au prix de 300 € ;

Considérant que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles (art. L.1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) et que toute cession d'un bien doit être précédée d'un déclassement du domaine public ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune (art. L.2241-1 du CGCT° ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 1^{er} décembre 2020 ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE la vente du véhicule Ford Transit, immatriculé AR 640 EK, pour un montant de 300 € à Monsieur Julien BIENAIME ;

AUTORISE le déclassement et la cession dudit véhicule ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#